

C-63, nous le mettons en colère comme nous avons certainement mis en colère les 11 libéraux du comité.

Permettez que je me reporte à certains amendements qui avaient été acceptés lorsque l'on avait saisi la Chambre du bill C-196 qui fut adopté le 27 juillet 1973. Pour quelque raison étrange, les bills sur les Olympiques semblent toujours nous arriver à l'été. On ne manque jamais de nous dire que nous devons l'adopter de toute urgence. Ce fut la même chose en 1973.

Par exemple, au paragraphe 2 de l'article 5, nous avons réussi à garantir que le gouvernement du Canada ne puisse émettre ni vendre aucune pièce des Jeux olympiques à un prix inférieur à sa valeur nominale ou en vertu d'aucun accord aux termes duquel la considération nette que recevrait le gouvernement du Canada pour la valeur de la pièce serait inférieure à sa valeur nominale. Jusqu'à l'adoption de cet amendement, il était littéralement possible de distribuer ces pièces au Canada, ou ailleurs dans le monde, forcément sur une base d'escompte, ce qui aurait signifié, dans la pratique, qu'une personne aurait pu réaliser des profits allant de 1 à 10 p. 100 sans effort aucun, mais, bien entendu, aux frais du Dominion du Canada.

Un autre amendement que nous avons proposé portait que le montant total de la valeur nominale de toutes les pièces des Jeux olympiques émises ou vendues en application de la loi ne devait excéder 450 millions de dollars sans compter le montant total de la valeur nominale de toutes les pièces des Jeux olympiques qui seraient rachetées. Encore là, il s'agissait de l'un de nos amendements, et le ministre y a précisément fait allusion au comité comme étant une protection pour la valeur des pièces d'or, ce avec quoi nous étions d'accord.

Nous avons proposé que le gouvernement prévienne dans la loi que les pièces de monnaie soient retirées si, de l'avis du ministre des Finances (M. Turner), il y en avait trop en circulation au Canada. Nous avons proposé en outre que quiconque s'occupe de la promotion ou de l'organisation des Jeux olympiques ou a des intérêts financiers dans les Jeux n'offre ni ne donne à quiconque un crédit, une commission ni autre bénéfice pécuniaire sur les pièces de monnaie, entraînant directement ou indirectement la vente de ces pièces de monnaie à un prix inférieur à la valeur nominale.

Plus tard au cours de ce débat, j'ai l'intention de revenir sur cet article, car il est ressorti, au cours de l'audience du comité des prévisions budgétaires en général, que des pièces de monnaie auraient pu être vendues, en violation du paragraphe dont je viens de parler; pour l'instant, je veux simplement signaler qu'au moment où le gouvernement était minoritaire, nous avons réussi à apporter d'importantes modifications à la loi sur les Jeux olympiques. Maintenant, le nouveau gouvernement majoritaire fait preuve d'arrogance, ne daignant même pas écouter ce que les membres de l'opposition ont à dire au sujet des mesures législatives.

Nous sommes également parvenus à faire modifier la loi de manière que le programme de la monnaie et des timbres olympiques ne rapportent pas plus de 260 millions au COJO. La Chambre se rappellera que nous avons en outre réussi à faire en sorte que le ministre des Postes et celui des Finances présentent un rapport 45 jours après les mois de mars et septembre, autrement dit, tous les six mois. Ces modifications se sont révélées utiles, dans le bill C-196. Je crois que les amendements que mon collègue et moi proposons aujourd'hui ne sont pas moins utiles. Ils feraient du bill C-63 une mesure sage dont la Chambre n'aurait pas à déplorer l'adoption après coup.

Jeux olympiques—Financement

● (2040)

C'est là une importante question de principe et le ministre doit nous dire pourquoi il ne peut être plus précis quant à la façon dont on établira le prix de l'or livré à la Monnaie par le Trésor.

M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, je pense devoir dire quelques mots à propos du deuxième amendement. Il va sans dire que le prix de l'or a beaucoup d'importance à l'égard du profit que nous espérons tirer de la vente des pièces. À mon sens, le bill dit très clairement comment ce prix sera établi. J'ai cru que c'était très clair à la réunion du comité qui a duré de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. Comme je voulais sincèrement que nous soyons aussi francs que possible, on s'est limité, fort justement je crois, aux questions du député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek) et du député de York-Simcoe (M. Stevens).

Le député de York-Simcoe a eu plus de deux heures vendredi pour poser des questions, très pertinentes d'ailleurs, et c'est pourquoi je suis un peu surpris de l'entendre se plaindre aujourd'hui du système de comité. De nombreux députés ont trouvé à redire au système de comité, mais vendredi, et je suis sûr que le député de Joliette (M. La Salle) en témoignera, car il a assisté à toute la séance, nous avons été là de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, sans nous arrêter pour le déjeuner.

Une voix: Pas vous.

M. Mackasey: J'ai quitté la salle pendant environ deux heures pour des raisons indépendantes de ma volonté. Je suis resté de 9 heures à 11 heures, puis j'ai dû partir pour m'occuper d'autre chose, après quoi je suis revenu. Quand je suis parti, les choses étaient entre très bonnes mains, puisqu'il y avait là une demi-douzaine de fonctionnaires de mon ministère et les membres du comité. Je n'ai pas à m'excuser pour n'avoir pas siégé de 9 heures à 3 heures, d'autant plus que la plupart des questions se répétaient, comme en témoignera le compte rendu des délibérations.

Si l'on veut un débat à l'étape du rapport, je suis en mesure moi aussi de faire preuve d'esprit de parti. Le bill n'est pas de moi, en ce sens que je ne vais pas me laisser paralyser. Je suis ici simplement pour apporter les modifications dans mon champ de compétence.

Je ne suis pas ici pour défendre le COJO, si toutefois il en a besoin. J'ai peut-être suffisamment de prudence pour ne pas dire qu'il y a des malhonnêtetés au COJO. S'il y a un terme dont on a abusé aujourd'hui c'est bien celui d'honnêteté. Tout le monde a le mot sur les lèvres. On sous-entend qu'il y a quelqu'un ou quelque chose de malhonnête, mais personne n'a osé mettre le doigt dessus.

J'en suis encore à attendre que l'opposition nous dise ce qui au juste est malhonnête. Si elle estime que le COJO est malhonnête, il faudrait qu'elle le dise, mais ce n'est pas ici le lieu de le faire. Ce dont il s'agit ici, c'est de modifier une loi votée par le Parlement et qui comporte des amendements présentés par l'opposition. La loi autorise à constituer des fonds par la vente de timbres et de pièces d'argent, et rien d'autre, avec un plafond et une limite à la valeur nominale des pièces pouvant être mises en circulation.

Je ne sais pas ici pour défendre le COJO, le maire Drapeau ou un déficit. C'est à eux de le faire, et il est sûr qu'ils auront à le faire un de ces jours. Je ne suis pas ici non plus pour m'interroger sur leur intégrité, sans connaître la situation. Il me semble que la plupart des discours